

ACTUALITES DU SECTEUR

SITUATION HUMANITAIRE AU NIGER

A la faveur de la bonne pluviométrie de cette année, les résultats provisoires de la campagne agricole de 2018 donnent une situation globalement favorable. Néanmoins, la situation sanitaire et sécuritaire demeure très fragile comme nous le montre les quelques données suivantes.

Epidémie de choléra

Une épidémie de choléra touche actuellement quatre régions du Niger (Maradi, Dosso, Zinder et Tahoua) et pourrait potentiellement atteindre Niamey et Diffa. A la mi-novembre, plus de 3 812 cas, dont 76 décès ont été enregistrés.

Plus d'informations :

reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/snasphot_epidemie_cholera_10102018_1.pdf

Bilan des inondations

Comme chaque année, les fortes pluies qui s'abattent sur le Niger ont causé d'importants dégâts et causé la mort de 45 personnes.

D'après le dernier bulletin humanitaire d'OCHA les inondations ont touché davantage de personnes en 2018 qu'en 2017 : au 30 septembre 2018, les intempéries ont affecté 208 416 personnes. Au total, 17 389 maisons se sont effondrées ; près de 32 034 têtes de petits ruminants et 1 904 têtes de gros ruminants perdues et 7 836 ha d'aires cultivables ensevelis.

Plus d'informations :

reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ner_bulletin_humanitaire_aout_sept_2018.pdf

Etat d'urgence dans les Département de Say, Torodi et Téra

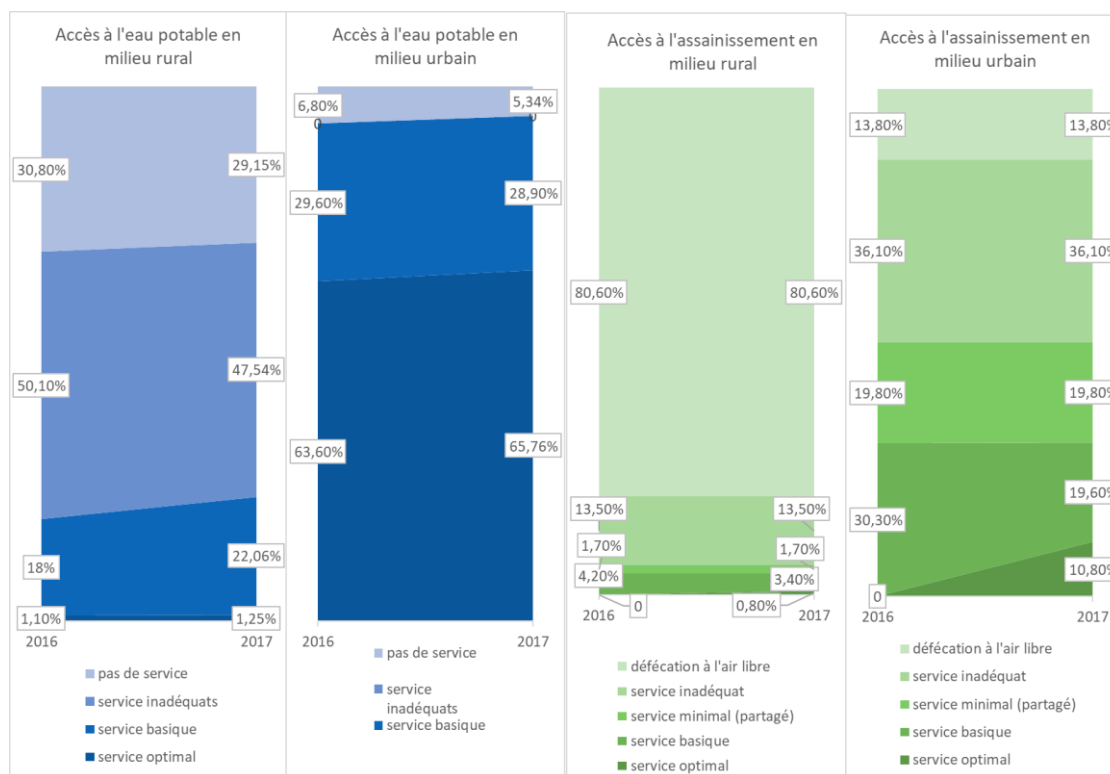
Le conseil des Ministres du Niger du 30 novembre 2018 a adopté le projet de décret portant proclamation de l'état d'urgence dans les Départements de Say, de Torodi et de Téra (Région de Tillabéri). Cette décision fait suite à une dégradation progressive de la situation sécuritaire dans ces départements.

Les consignes de sécurité pour les ressortissants français restent inchangés : il est impératif de prendre attache avec l'Ambassade de France avant de se déplacer dans des zones figurant en orange ou rouge sur la [carte des conseils aux voyageurs](#). Chaque déplacement est étudié au cas par cas.

PROGRESSION DE L'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT AU NIGER

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Niger a présenté en mars 2018 son rapport sur les **indicateurs de l'eau et l'assainissement pour l'année 2017**.

Comme le montre les graphiques ci-dessous, les données 2017 sont en légère progression par rapport à 2016 :



Ces indicateurs sont définis en référence au PROSEHA et aux Objectifs de Développement Durable et prennent en compte le niveau de service :

Echelle de service – eau potable		Echelle de service – assainissement	
Pas de service	Eau de surface	Pas de service	Défécation à l'air libre
Service inadéquat	Service qui ne garantit pas une qualité adéquate de l'eau	Service inadéquat	Toilettes présentant des risques de contamination humaine (contact avec les excréta)
Service de base	Service garantissant la qualité de l'eau et situé à 30 minutes (A/R) du lieu de vie de l'utilisateur	Service minimal (partagé)	Toilettes adéquates (évitant la contamination humaine) partagées par plusieurs unités d'utilisateurs
Service optimal (géré en toute sécurité)	Service garantissant la qualité de l'eau et situé sur le lieu de vie de l'utilisateur (ménage, école, centre de santé, etc.)	Service basique	Toilettes adéquates (évitant la contamination humaine), individuelles par unités d'utilisateurs (ménages, H/F pour les écoles, centres de santé, etc.)
		Service optimal	Toilettes adéquates (évitant la contamination humaine), individuelles, évitant la contamination de l'environnement + équipement de lavage des mains avec du savon

Le Ministère a également établi les indicateurs pour suivre le nombre de **communes** assurant la maîtrise d'ouvrage des services. Une commune est jugée assurer une gestion satisfaisante des services publics eau, hygiène, assainissement lorsqu'elle remplit au moins trois des quatre critères suivants :

- existence d'un cadre de concertation impliquant les usagers de la commune ;
- existence d'un plan local de l'eau et de l'assainissement (PLEA) de la commune ;
- existence d'un agent communal Eau et Assainissement ;
- 100% de systèmes d'AEP de la commune sont en gestion déléguée.

Ainsi sur les 266 communes que compte le pays, 43 communes remplissent au moins trois des quatre critères ci-dessus indiqués, soit une proportion de 16%.

Plus d'informations : [Rapport sur les indicateurs de l'eau et l'assainissement pour l'année 2017](#), Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, mars 2018

NOUVELLE AUTORITE DE REGULATION DE L'EAU AU NIGER - ARSEAU

Le projet de loi portant création, organisation et modalités de fonctionnement de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau (ARSEau) a été adopté en conseil des ministres le 30 novembre 2018 et sera transmis à l'Assemblée nationale pour adoption.

En effet, l'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) qui prenait notamment en charge le domaine de l'eau avait été dissoute à la création de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste (ARTP), devenue aujourd'hui Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP).

C'est donc pour combler ce vide juridique, qu'il a été décidé de créer une nouvelle Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau, à l'image de celle créée dans le secteur de l'énergie en 2015.

Plus d'informations : [Compte rendu du conseil des ministres du 30 novembre 2018](#)

ACTUALITES DU RÉSEAU

JOURNEE NIGER – 15 OCTOBRE 2018, A CRETEIL



Les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs engagés dans la coopération décentralisée franco-nigérienne se sont retrouvées en octobre à Créteil pour une journée d'échanges.

Cette rencontre était co-organisée par le groupe-pays Niger de Cités Unies France (CUF), la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG), le Département du Val-de-Marne, l'Ambassade du Niger en France, le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères - Ambassade de France au Niger et Délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT).

A cette occasion une table-ronde sur l'eau et l'assainissement a été animée par le pS-Eau. Les communes nigériennes présentes à ces discussions ont exposé les défis qu'elles doivent relever pour délivrer un service d'eau potable et d'assainissement pérenne et de qualité aux populations nigériennes. Plusieurs initiatives portées par des acteurs de coopération pour relever ces défis ont été également présentées.

Plus d'information sur la Journée et la synthèse de la table-ronde : www.pseau.org/fr/table-ronde-eau-hygiene-et-assainissement-au-niger-octobre-2018

ACTUALITES DES PROJETS

PLAN D'ACTION CANTONAL DE KANEMBAKACHE : ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES EXPLOITANTS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

L'association française SEVES, avec son partenaire nigérien le cabinet THEC, intervient depuis plusieurs années dans la région de Maradi, en appui aux acteurs des services d'eau potable.

En 2017 et pour une période de 3 ans, elle s'est lancée dans le Plan d'action cantonal de Kanembakaché, à la demande des 4 communes du Canton de Kanembakaché : Issawane, Kanembakaché, Alassan Maireyrey et Tchaké situées dans le Département de Mayahi. Ce projet est co-financé par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Syndicat des Eaux d'Ile de France, la Ville de Paris, et le Syndicat Intercommunal du Gaz et Electricité d'Ile de France.



Le projet contribue à la réalisation de 8 Mini Adductions d'eau potable (Mini- AEP), dont 3 multi-villageoises, qui desserviront au final 12 villages, soit un peu plus de 25 000 habitants, ainsi que

l'équipement en latrines de 12 écoles, 6 centres de santé et 4 marchés. Il est également prévu d'encourager les ménages à épargner pour l'acquisition de latrines (dalle SanPlat) via des campagnes de sensibilisation (ATPC).

Chaque Mini-AEP a fait l'objet d'un appel d'offres et d'un contrat comprenant la construction, l'exploitation ainsi que l'investissement du délégataire, dans le cadre d'un ilot concessif. Ainsi, les exploitants sélectionnés, petits délégataires locaux comme ceux d'envergure nationale, ont tous contribué à l'investissement initial, avec un apport moyen de 13 656 € par système. Ils bénéficient d'un appui pour améliorer leur gestion et leurs performances et respecter ainsi leur contrat avec les communes.

En parallèle, les communes sont accompagnées dans leur mission de maîtrise d'ouvrage, en particulier pour la planification, la passation des marchés de travaux et de gestion, et le suivi des contrats de délégation. Elles se sont constituées en Association Intercommunale du Canton de Kanembakaché, et en mutualisant leurs ressources et ont recruté un agent intercommunal. Ce dernier a notamment en charge le suivi technique, administratif et financier des contrats. Les communes sont appuyées dans leurs missions par la Direction Départementale de l'Hydraulique, ainsi que par le Service d'Appui Conseil au Service Public de l'Eau (SAC/SPE) et travaillent de concert avec les Associations d'Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) pour le suivi des délégataires.

Pour la planification, un plan de développement intercommunal pour l'accès à l'eau est en cours d'élaboration : un premier état des lieux simplifié a été réalisé sur la base des données existantes (populations, accès à l'eau, cartographie des villages et analyse topographique sur google earth) pour la préfiguration des réseaux et des coûts. Il revient désormais aux maires, sur la base de ces premières données, de hiérarchiser les priorités qui permettront de définir les prochains investissements avant de mobiliser les partenaires sur une nouvelle phase.

Plus d'informations : [fiche action](#) sur la base de données du pS-Eau et [fiche capitalisation](#) réalisée par SEVES

Contacts : Romain Desvalois, romaindesvalois@asso-seves.org

UN SYNDICAT DE RIVIERE ENGAGÉ POUR L'EAU A BITINKODJI ET YOURI

Le Syndicat de l'Orge a noué un partenariat de coopération décentralisée avec la commune de Bitinkodji au Niger en 2001. Des actions de développement avaient été réalisées dans ce cadre à travers deux programmes successifs :

- Le Programme Educatif Opérationnel pour un Développement Durable (PEODD) de 2004 à 2009
- Le Programme d'Appui au Développement Durable de la Commune de Bitinkodji (PADD) de 2007 à 2013



Le 6 décembre 2018 le bureau syndical a validé un nouveau programme pluriannuel de 2ans qui s'inscrit dans le cadre des compétences du Syndicat, et dans la continuité des actions mises en œuvre.

Il implique deux communes rurales nigériennes, Bitinkodji, partenaire des précédents programmes, et Youri sa voisine, toutes les deux situées à la périphérie de Niamey, le long du fleuve Niger. Compte tenu du manque de moyen des deux collectivités territoriales, il a été décidé de raisonner à l'échelle intercommunale, les deux communes acceptant de travailler ensemble.

Fondé sur une étude de faisabilité réalisée par Eau Vive Internationale en 2017, le programme visera principalement les écoles de ces deux communes. Actuellement, seules 14% des écoles à Bitinkodji et Youri disposent d'un point d'eau potable et 25% de latrines. Le projet prévoit donc l'amélioration des installations d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles des deux communes, la promotion des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement aux élèves des écoles bénéficiaires et la mise en place de systèmes de gestion multi-acteurs des installations.

Les actions devraient démarrer en septembre 2019.

Plus d'informations : [fiche action](#) sur la base de données du pS-Eau

Contact : Faustine Puech, faustine.puech@syndicatdelorge.fr

APPELS A PROJETS

En complément à la rubrique « [Mobiliser des financements](#) », retrouvez les informations sur les appels à projets plus ponctuels accessibles aux porteurs de projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger.

Appels à projets Annuel 2019 et Triennal 2019-2021 de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

- **Structures éligibles :** collectivités territoriales françaises et leurs groupements
- **Montant de la contribution :** Le cofinancement accordé par la DAECT peut aller jusqu'à un maximum de 50 % du montant du projet. Dans tous les cas, l'apport budgétaire du MEAE ne dépassera pas le niveau de contribution de la ou des collectivité(s) territoriale(s) française(s) au projet
- **Date de dépôt :** du 3 décembre 2018 au 15 mars 2019
- **Plus d'informations :** www.diplomatie.gouv.fr/
[Appel triennal](#)
[Appel annuel](#)

Appels à projets Métropole Aix-Marseille-Provence. Programme de solidarité et de coopération internationale pour l'eau et l'assainissement

- **Structures éligibles** : Associations françaises ; Organisations non gouvernementales françaises ; Collectivités et leurs établissements publics (une priorité sera donnée aux structures implantées sur le territoire métropolitain ainsi qu'à celles de la région Provence Alpes Côte d'Azur)
- **Montant de la contribution** :
 - 80% des coûts éligibles pour les projets dont le budget total est inférieur ou égal à 50 000 € ;
 - 60% des coûts éligibles pour ceux supérieurs à 50 000 €.
- **Date de dépôt** : avant le vendredi 15 février 2019-16h.
- **Plus d'informations** : www.ampmetropole.fr/programme-de-solidarite-et-de-cooperation-internationale-pour-leau-et-lassainissement

COIN LECTURE

A lire également



Un article sur l'expérience menée à Kornaka dans la lettre du pS-Eai n°87 :

« [À Kornaka, Appuyer la maîtrise d'ouvrage communale et l'intercommunalité](#) »

Un article sur la situation de l'accès à l'eau potable à Niamey, dans la revue Urbanités :

[Vivre avec l'insécurité hydrique dans une ville sahélienne : les stratégies d'adaptation des ménages de Niamey \(Niger\)](#), de Sandrine Vaucelle et Hassane Younsa Harouna



Faites nous part de vos suggestions !

Vous avez des questions, des remarques ou des informations à partager auprès des membres du réseau Niger, contactez-nous :
Béatrice Tourlonnias, tourlonnias@pseau.org